

« Si 15 députés sont suffisants pour adopter ou rejeter un texte, à quoi servent les 562 autres ? »

écrit par Josiane Filio | 4 juillet 2016



Photo d'archive de l'Assemblée nationale, le 24 mai 2016. DOMINIQUE FAGET / AFP.

Madame, Messieurs, les députés,

Citoyenne audoise depuis 8 ans, je tiens à vous informer de mon profond mécontentement en apprenant ce jour qu'un amendement défendu par la députée Evas Sas, proposant l'inéligibilité des élus condamnés pour violences, et notamment pour agressions sexuelles, **a été rejeté par seulement 9 voix contre 6 !**

Pensez-vous vraiment que cela soit sérieux ? Cela devient de plus en plus fréquent et c'est anormal, voire carrément illégal !

En tant que femme j'aurais évidemment souhaité que cet amendement fût voté, mais respectueuse d'une majorité exprimant le contraire, je n'aurais aucune peine à m'incliner si ce vote eût été normal.

Mais j'estime qu'il est proprement SCANDALEUX qu'un

amendement, ou tout autre texte de loi, présenté à l'Assemblée Nationale puisse être accepté ou rejeté SEULEMENT par 15 personnes votant, surtout quand je constate qu'aucun de vous trois, élus Audois, n'étiez présents !

Où donc étiez-vous pendant ce vote ? Sans doute occupés à l'un ou l'autre de vos multiples mandats ... cumul qu'il est toujours question d'interdire, pendant les campagnes électorales ... pour aussitôt l'oublier les lendemains de scrutins ... comme tant d'autres promesses des élus !

Pourquoi donc les contribuables devraient payer chaque mois les lourdes charges des députés (et de leur staff), élus au nombre de 577 si seulement une poignée d'entre eux s'avère suffisante pour légiférer ?

Les élus sont nombreux à déplorer le désintérêt des électeurs, mais ceci est une des multiples raisons en éloignant certains des urnes, trop écœurés pour continuer à voter pour des imposteurs !

Car c'est ce que sont malheureusement trop d'élus actuels, se permettant de n'offrir à leurs qu'électeurs que mépris et arrogance, en retour de leurs votes ... pour reprendre sans vergogne au scrutin suivant, leurs même manœuvres de séductions !

En ce qui me concerne, je ne vote pas pour votre chapelle, mais j'en ai autant pour vos complices et faux-ennemis L.R., aussi fumistes que vous en matière de présence dans l'hémicycle !

Vous comprendrez j'espère que j'aie quelque difficulté à vous adresser une quelconque formule de politesse.

Josiane Filio, citoyenne-patriote, vigilante et outragée.

Pour en savoir plus :

<http://www.slate.fr/story/120505/ineligibilite-elus-condamnes->

violences

« Avec seulement 15 votants, l'Assemblée nationale a rejeté le 23 juin un amendement défendu par la députée Eva Sas, qui proposait l'inéligibilité des élus condamnés pour violences, et notamment pour agressions sexuelles. La nouvelle a provoqué un tollé sur Twitter. »

<http://www.bfmtv.com/politique/l-assemblee-nationale-rejette-l-inegibilite-des-elus-condamnes-pour-violences-999950.html>